



AVIS CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTÉGRER LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) ET AU CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR LA GESTION DES EAUX DE SURFACE ET DU CONTRÔLE DE L'ÉROSION (REGES)

Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation écrite quant à l'objet et aux conséquences des projets de règlements 2020-02 et 2020-03 intitulés « Règlement numéro 2020-02 modifiant le règlement no 04-0813 intitulé plan d'urbanisme afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) et au cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion (REGES) » et « Règlement numéro 2020-03 modifiant le règlement no 05-0813 intitulé zonage afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) et au cadre réglementaire sur la gestion des eaux de surface et du contrôle de l'érosion (REGES)».

Ces projets de règlement ont été adoptés lors d'une séance du conseil municipal tenue le 3 mars 2020, les modifications se font dans le cadre d'une concordance au schéma d'aménagement et ne sont pas assujettis aux personnes habiles à voter.

Zone concernée : L'ensemble du territoire

Date limite de réception : 19 NOVEMBRE 2021

Les documents sont disponibles et les questions peuvent parvenir par écrit ou par téléphone : 548, Route 202 - Pike River, Qc – J0J 1P0 ou par téléphone au (450) 248-2120 ou par courriel : dg@pikeriver.com

DONNÉ à Pike River, ce 19^e jour du mois de d'octobre 2020.

Lucie Riendeau, directrice générale